

AFFECTATION DES NON-TITULAIRES POUR LA RENTRÉE 2019 : ON EN EST-OÙ ?



1- LA SITUATION POUR LA RENTRÉE 2019

L'augmentation du nombre de personnels titulaires nommés dans l'académie et de personnels cdisés, sans création de poste dans les établissements, va entraîner une baisse du nombre de non-titulaires en CDD.

En 2018-2019, le rectorat avait émis 2300 contrats à l'année, en 2019-2020, il n'y aura que 1800 contrats à l'année dont 300 contrats qui concernent des personnels qui devraient être cdisés dans le courant de l'année. C'est donc 500 personnels non-titulaires de l'académie qui ne seront pas reconduits à la rentrée !

Pour les syndicats SUD éducation de l'académie de Créteil, tous les personnels doivent être réemployés à la rentrée de septembre car les besoins existent : ces personnels pourraient permettre le remplacement des absences de courtes durées qui ne sont jamais remplacées mais aussi faire baisser le nombre d'élèves par classe.

Les personnels qui n'auront pas reçu de contrat à l'année en septembre se verront pour certains proposer des contrats de courte durée pour assurer des remplacements, ce qui engendre plus de précarité, avec une alternance entre des période d'emploi et des périodes de chômage.

2- LE CALENDRIER

- entre le 9 et le 12 juillet : la phase d'ajustement

La phase d'ajustement (pour affecter les Titulaires sur Zone de Remplacement) aura lieu du 9 au 12 juillet. Les BMP non affecté-e-s seront ensuite à la charge de DPE2 (Division des Personnels Enseignant non-titulaires). Le problème avec ces BMP c'est qu'ils peuvent engager de mauvaises conditions de travail (trop d'heures, temps de déplacement longs, affectation hors zone...).

Alors que l'an passé les non-titulaires étaient informé-es avant la mi-juillet, on risque d'avoir beaucoup d'affectations pour les contractuel-les en début d'année.

- **semaine du 8 juillet** : le rectorat enverra aux personnels qu'il ne souhaite pas renouveler des courriers leur indiquant sa volonté de ne pas renouveler leur contrat.

- à partir du 10 juillet :

Les 300 collègues qui doivent être cdisé-e-s dans le courant de l'année vont recevoir un contrat à l'année.

Les autres personnels non-titulaires vont recevoir un CDD à l'année sur leur adresse mail ac-creteil.fr et/ou dans leur établissement de rattachement. Si vous souhaitez répondre favorablement, vous devrez l'imprimer, le signer et l'envoyer en recommandé avec accusé de réception par la poste au service de la PDE2 du rectorat. Vous pouvez doubler cet envoi postal d'un envoi du contrat scanné à ce.dpe2@ac-creteil.fr.

3- LA SITUATION PAR DISCIPLINE

On se retrouve selon le recteur en situation de surnombre en EPS et Lettres modernes (+ 67 nommés par rapport à l'an dernier) : l'emploi de contractuel-les risque d'être compliqué.

En Maths : pas de TZR depuis des années. Il y a sans doute des BMP non pourvus (pour l'instant, on en a une liste très limitée). Cela risque néanmoins d'être compliqué : + 66 titulaires nommés-es (mais tou-tes ne viendront pas : a priori une dizaine au moins dans le 93)

En espagnol : 30 titulaires de plus. Beaucoup de TZR.

En anglais : 50 titulaires de plus. Peu de TZR.

En HG : 16 titulaires de plus. Beaucoup de TZR.

Les disciplines qui restent déficitaires sont : les lettres classiques (beaucoup de postes vacants dans le 77 et le 93, 2 dans le 94) ; SII ; éco-gestion ; technologie ; STMS (un peu, dans le 77).

Dans les autres disciplines, il n'y a quasiment aucun poste fixe non affecté après le mouvement intra.

A noter cependant que le rectorat a choisi d'affecter tous les titulaires mêmes ceu dont on pourrait présager qu'ils ne viendront pas (ex : certains personnels n'ont pas fait de vœux parce qu'il-les savent qu'il-les vont repiquer leur stage, qu'ils ont obtenues une dispo...).

Les syndicats SUD éducation de l'académie de Créteil revendiquent le réemploi de tous les personnels non-titulaires !

Contactez le syndicat SUD éducation de votre département :

contact@sudeducation77.org

contact@sudeducation93.org

contact@sudeducation94.org